

Annexe 2

Informations devant être transmises annuellement à l'issue de la campagne ARS par les CAF/MSA au CD pour permettre la récupération du pécule par l'enfant placé, à l'atteinte de sa majorité (ou à la date de son émancipation)

- **Informations concernant l'enfant placé**

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

M F

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Montant d'ARS consignée (à titre indicatif⁹) : _____ € pour l'année 20____.

⁹ NB : Lors de l'entretien vers l'autonomie / bilan de son parcours par l'ASE, ne pas indiquer précisément au jeune le montant indiqué ci-dessus, susceptible de majoration ou minoration selon l'évolution de la situation